

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNPC
DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

L'Assemblée Générale du CNPC s'est réunie le Jeudi 22 Février 2018, sous la présidence de Mme le Préfet (H) Michèle MERLI, au siège social du CNPC : La Maison des Sapeurs-Pompiers de France, 32 rue Bréguet - 75011 PARIS.

Le quorum est atteint.

La Présidente ouvre la séance à 9 h.30 en saluant les personnalités civiles et militaires présentes.

La, Présidente, propose à chaque structure adhérente d'exprimer ses préoccupations pour 2018 afin que le CNPC puisse jouer son rôle fédérateur.

Puis, elle remercie le Colonel Eric FAURE, Président de la FNSPF, 1^{er} Vice-Président du CNPC, de son accueil au siège de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).

1 – Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2017

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

2 – Rapport moral du Secrétaire Général

Le Chef de Bataillon (H) Michel GEORGET présente le Rapport moral qui est approuvé à l'unanimité (annexe 1).

3 – Rapport financier

Le Lt-Colonel Pierre JAMAIN présente le Rapport financier et le Bilan comptable (annexe 2).

La Présidente remercie le Lt-Colonel JAMAIN. Elle souhaite la poursuite de la réduction des frais de fonctionnement afin que les dépenses soient consacrées aux grandes manifestations et aux activités.

L'absence de subvention donne une liberté d'expression totale sans exclure les partenariats sur des objectifs communs avec d'autres partenaires.

Le rapport financier et le budget prévisionnel ont été présentés au préalable conformément aux statuts au Conseil d'administration du 18 janvier 2018.

4 – Quitus au Trésorier Général

La Présidente propose à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier Général, ce qui est fait à l'unanimité. Elle demande expressément qu'un Vérificateur aux Comptes puisse être nommé rapidement.

5 – Discussion sur le projet de modification des statuts

Le projet de modification des statuts a été présentée au conseil d'administration du 18 janvier 2018. Il a ensuite été envoyé à tous les adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale du 22 février 2018.

Le texte ne faisant l'objet d'aucune observation à ce stade, ni de la part des administrateurs, ni de la part des adhérents, il est décidé de laisser un temps de réflexion supplémentaire jusqu'à fin avril 2018 avant de soumettre officiellement les nouveaux statuts à l'examen du ministère de l'Intérieur et du Conseil d'Etat.

Il sera ensuite présenté pour acceptation définitive à une prochaine Assemblée générale.

6 – Rapports des Commissions

- ⇒ **Commission permanente du « Secourisme et Soutien aux Populations » :**
Le groupe de travail de la plateforme contributive continue son travail (voir rapport en annexe).
 - Parution d'un « GUIDE ORSEC »
 - Nécessité de doter d'une carte de service les membres des associations.
 - Meilleure prise en compte des intervenants non secouriste pour le soutien aux populations
 - Coordination de la formation des cadres opérationnels associatifs.

- ⇒ **1^{ère} Commission « Défense Civile » :** Toujours à la recherche d'un président. Avec la création du service national universel, il devient urgent de réactiver cette commission.

- ⇒ **2^{ème} Commission « Incendie-Secours-Sauvetages » :** Le Colonel Jean-Paul AUTRET président de cette Commission et de l'Organisation du forum 2018 nous présente l'état d'avancement de l'organisation de cette journée « quelle politique de sécurité civile pour les années à venir ? ».
Cette journée comprendra 2 parties :
 - 1) Attente des acteurs de terrain (Associations agréées de sécurité civile, BSPP, FNSPF)
 - 2) Interventions des différents ministères sur les politiques de sécurité civile.
La date du forum est fixée au 24 mai 2018, le lieu sera précisé ultérieurement.

- ⇒ **3^{ème} Commission « Juridique »** chargée de la refonte des statuts
En attente des ultimes observations avant fin avril 2018.

- ⇒ **4^{ème} Commission « Presse-Communication ».**
En attente d'un nouveau président.

- ⇒ **5^{ème} Commission « Sécurité Industrielle et des Transports »**
dont le Président est M. Jean-Louis PLEYNET. (Annexe 06)

- ⇒ **6^{ème} Commission « Environnement-Catastrophes Naturelles »** présidée par M. Dominique LOI. « Inondations » (annexe 04).

- ⇒ **7^{ème} Commission « Handicap »** présidée par le Médecin en Chef Gérard LELAY, **GORSSA** : (annexe 05).

- ⇒ **8^{ème} Commission « Santé »** : présidée par le Docteur Yves LOUVILLE
La première réunion s'est tenue le 17 juin 2016 :
Révision du PSC1 et début des échanges entre les SAMU et les sapeurs-pompiers.
Il est décidé de fusionner cette commission avec la commission « **Formation des personnels aux missions de Prévention, de Sécurité et de Secourisme** »,
- ⇒ **Nouvelle commission sur la Sécurité**. Présidée par Mr JM LANCELLE, Président du GPTSI. (Annexe 06) :
Suite au courrier envoyé à la présidente du CNPC par la FNSPF, les travaux de cette commission sont suspendus en attendant une réunion entre les différents acteurs, à des fins de coordination et de redéfinition du champ de travail de cette commission.
La Présidente se charge d'organiser cette réunion.

7 – Questions diverses

La présidente propose un tour de table afin que chaque membre puisse faire état de ses souhaits, préoccupations et suggestions :

AMARIS : La Présidente souhaite un représentant d'une association d'élus au Conseil d'administration du CNPC. Une place devrait se libérer en 2019 suite à la suppression du poste de secrétaire général adjoint.

ANS GMF : Pas d'observation.

FFMI : Mr Régis COUSIN expose les dangers du projet de loi du droit à l'erreur en particulier son article 26 sur la possibilité de déroger aux réglementations en matière de sécurité incendie. Les représentants de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise précisent être très vigilants à ce sujet.

FNPC : Avoir des bénévoles opérationnels a un coût. La participation aux exercices est difficile, les employeurs acceptant de libérer leur personnel pour les secours, moins pour les exercices. Des solutions ont été trouvées pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires mais les associations de Sécurité civile ont été oubliées.

UNOR : suit avec intérêt les activités du CNPC. Son nouveau Président, le Ltn Colonel Philippe RIBATTO souhaite rencontrer la Présidente du CNPC.

ORDRE DE MALTE : Nécessité de professionnaliser l'activité, donc professionnalisation des associations. Cela remet en cause le bénévolat qui sera soumis au droit du travail. **Ce sont des bénévoles opérationnels qui devront réagir à tout instant simultanément pour l'intervention des secours.**

Les exercices mis en place par les préfets n'attirent que peu de bénévoles qui ont d'autres contraintes en particulier professionnelles. Les employeurs acceptent que leur personnel soit disponible pour porter secours mais moins pour des exercices.

AGREPI : La question est d'être plus opérationnelle sur le terrain.

AFTIM : L'implication de l'AFTIM est activée par des contacts avec les délégations des personnels et les formations au secourisme dans les entreprises. Les personnels formés sont beaucoup moins victimes d'accidents du travail.

France VICTIMES : Reconnaît l'intérêt de s'investir dans le CNPC.
La Présidente les remercie de leur adhésion.

CROIX BLANCHE : Très heureux que la commission Secourisme et Soutien aux Populations soit redynamisée.

SFMC : est reconnaissante au CNPC de les avoir intégrés ; cela d'autant plus qu'elle n'a pas de contact avec le ministère de l'Intérieur. Il est nécessaire d'obtenir que tout secouriste bénévole ne puisse être poursuivi en cas de faute involontaire (Loi du bon samaritain). La Société se doit de protéger les bénévoles.

DGSCGC : La Présidente remercie M. Jean-Bernard BOBIN, Chef du Service de la Planification et de la Gestion des Crises et Mme Catherine BACHELIER, Adjointe au Sous-Directeur des Services d'Incendie et des Acteurs du Secours, d'honorer de leur présence l'Assemblée Générale du CNPC. Ceux-ci indiquent qu'il n'y a pas d'antécédent de poursuite contre un bénévole. La loi oblige l'assistance à victime en danger.

C'est l'avocat de la victime qui, a posteriori, peut porter plainte et c'est cela qui dissuade les populations d'intervenir pour porter assistance.

Docteur Christian WAX : Les universités forment des gestionnaires du risque ; cette formation est sanctionnée par un master. Le problème est que les étudiants n'ont aucune expérience du secours.

La Présidente suggère que les présidents d'université soient sollicités afin que les étudiants puissent faire un stage chez les Sapeurs-Pompiers ou dans une association agréée de Sécurité civile.

FNRASEC : Suit les évolutions en matière de transmissions.

GPTSI : Attend la réunion relative à la commission Réglementation Incendie.

SECOURS CATHOLIQUE : Va s'investir dans la commission Secours et Soutien aux populations. Désire voir clarifié ce que le passage du secours au soutien aux populations implique.

FEDERATION DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS : Les maîtres-nageurs sauveteurs sont souvent impliqués par la Justice lors de noyade, malgré leurs formations et entraînements continus. Ils regrettent le manque de formation des instituteurs, en particulier lors des séances de piscine, et en appellent au gouvernement pour que celle-ci soit renforcée par rapport à l'encadrement des enfants.

ANACAPP : Rien à ajouter

FNSPF : Rien à ajouter hormis la clarification des objectifs de la Commission Sécurité.

La Présidente remercie l'Assemblée Générale et les différents intervenants. Elle regrette la dispersion de la prévention et de l'organisation des secours sur plusieurs ministères et la diminution des subventions pour les associations.

Elle laisse la parole à M. Jean Bernard BOBIN Chef du service de la Planification et de la Gestion des Crises à la direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises représentant M. le Préfet Jacques WITKOWSKI, Directeur général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. Ce dernier rencontrera la Présidente et le Général (2S) J. PRIEUR Président de la commission Secourisme et Soutien aux Populations le 7 mars 2018.

M. BOBIN n'est pas d'accord sur « l'indifférence de l'exécutif vis à vis de la sécurité civile », mais reconnaît que ce n'est pas la préoccupation première, ce qui prouve que le système fonctionne bien. Le monde de la sécurité civile a progressé ces dernières années ; preuve en est la gestion, cet été, des feux de forêt qui n'ont plus été aussi violents depuis 2003, la gestion du cyclone IRMA, à laquelle la Sécurité civile a apporté une réponse, puis les inondations qui ont laissé un bilan SC de qualité malgré ce qu'en ont dit les médias.

La Sécurité civile fonctionne bien grâce à un commandement unique et un très bon réseau territorial, principalement celui des Sapeurs-Pompiers. Il y a même une amélioration générale du dispositif de réponse.

Les associations ont toujours su s'insérer dans ce dispositif, elles ont tout leur rôle à jouer, à condition qu'elles s'inscrivent dans le dispositif de l'État.

M. BOBIN se tient à notre disposition et serait ravi de nous recevoir pour améliorer le dispositif en évitant les dissonances de l'inter ministérialité. Il compte sur nous pour relever toute incohérence qui aurait échappé à la DGSCGC et pour nous engager dans la préparation, l'enseignement et le retour d'expérience de la gestion de crise.

La Présidente insiste sur le maintien des engagements des associations. Elle fait remarquer le manque de moyens sur le terrain et se réjouit que cela marche malgré tout pour l'instant, mais pour combien de temps ? Le mouvement associatif est à bout de souffle car il est étouffé par de trop nombreuses réglementations qu'à défaut il faudrait pouvoir alléger.

Le Colonel JP AUTRET attire l'attention sur la vétusté des matériels.

M. BOBIN oppose la nécessité de réduire les dépenses publiques.

Il faudra donc apprendre à agir mieux avec moins.

8 - Elections au Conseil d'Administration

Huit sièges sont à pourvoir et il y a huit candidats.

Le Secrétaire Général annonce les résultats du renouvellement du CA :

Postes à renouveler : 8

Votants : 29

Sièges à pourvoir : 0

Exprimés : 29

Candidats : 8

- Colonel J.P. AUTRET	FNSPF	29
- Colonel E. FAURE	FNSPF	29
- Général J.C. GALLET	BSPP	29
- M. J.C.THENARD	GMF	29
- Chef de Bataillon E. MOULIN	ENSOSP	29
- Contre-amiral F. SOMON	AGPM	29
- Médecin Général R. NOTO	ANIMS	29
- M. R. COUSIN	FFMI	29

oOo

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Préfet (H) Michèle MERLI, Présidente du CNPC, lève la séance à 12 h.30 en invitant les participants à partager le déjeuner.

Le Secrétaire Général,

La Présidente

Chef de Bataillon (h) Michel GEORGET

Préfet (h) Michèle MERLI